

ANNEXE I
(*article 1*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DE LA DÉPENSE

CHAPITRE I

ACQUISITION POUR FINS DE REMPLACEMENT ET DE
MODIFICATION DE VÉHICULES MOTORISÉS ET LEURS
ÉQUIPEMENTS D'UTILISATION D'AGGLOMÉRATION

SECTION I

DESCRIPTION DU PROJET

1. Le projet consiste à acquérir et modifier divers véhicules récréatifs, automobiles, camionnettes, fourgonnettes, camions légers et lourds, véhicules-outils, équipements de chantier et spécialisés, véhicules et accessoires spécialisés ainsi que des accessoires et équipements d'appoint requis pour leur utilisation. Ces véhicules et équipements motorisés de même que les différents systèmes sont requis pour combler des besoins relevant de la compétence d'agglomération.

Le projet comprend, si nécessaire, l'ensemble des frais encourus par la ville lors d'un éventuel litige contractuel en demande ou en défense de même que la somme requise à l'acquittement du jugement final pouvant en résulter en capital, intérêts et dépens.

SECTION II

ESTIMATION DU COÛT

2. Le coût du projet décrit à l'article 1 se détaille comme suit :

	<u>Remplacement</u>	<u>Addition</u>
1° véhicules et outillages spécialisés, dont la vie économique est dépassée ou nécessitant des modifications, tels que véhicules récréatifs, automobiles, camionnettes, fourgonnettes utilitaires, camions légers, fourgons et autres, tracteurs légers, outillage spécialisé tel que scie à pavage, déchiqueteur de branches et flèches lumineuses ainsi que divers accessoires et équipements véhiculaires:	2 500 000 \$	0 \$
TOTAL :	2 500 000 \$	

Annexe préparée le 16 janvier 2017 par :

Bernard Gauvin
Service de la gestion des équipements motorisés